

REVA : l'expérimentation portée par le Ministère du travail pour faciliter l'obtention d'un diplôme en Validation des Acquis d'Expérience (VAE)

Contexte

Instaurée par la loi de modernisation sociale du 17/01/2002, la VAE est la 3^e voie d'accès à la certification en France. Elle repose sur un principe fort : celui de reconnaître que les compétences acquises en vie active confèrent les mêmes compétences que celles acquises en formation initiale et continue et en alternance.

Problème

Or cette voie d'accès à la certification peine à trouver sa place dans l'écosystème de la formation professionnelle du fait, entre autres, de la multiplicité de ses intervenants, de ses process et du fait de ses délais.

Solution

REVA porte l'ambition de développer et fluidifier l'accès à la VAE et d'engager la société dans un système de reconnaissance des compétences tout au long de la vie.

À partir d'un échantillon d'utilisateurs accompagnés de bout en bout, l'expérimentation va permettre la mise en test d'une plateforme numérique partagée entre les certificateurs, les services publics, les organismes de formation et l'utilisateur, qui en sera le pivot central.

L'objectif de ce nouveau portail sera de lever les irritants, d'assurer une mise en visibilité des compétences tout au long de la vie au service de la sécurisation des parcours, mais également d'apporter une transparence de la mesure de l'efficacité du nouveau dispositif.

Il est conçu comme une offre de service complète permettant la convergence, au sein d'un système dédié, des attentes du candidat vis-à-vis de son parcours et de celles des parties prenantes. La plateforme numérique rend possible une véritable logique de parcours pour le candidat et facilite la gestion de cette voie d'accès à la certification.